

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL838

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 45

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« telle mesure »

les mots :

« mesure mentionnée au 1° du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.